



Évry, le 27 août 2018

Communiqué de presse le moustique vecteur de maladies sous surveillance en Essonne

La présence du moustique-tigre a été détectée en Essonne, à Draveil et Vigneux-sur-Seine sur plus d'un kilomètre de l'est à l'ouest du département. Ces zones identifiées par l'Entente interdépartementale de démoustication Méditerranée ont été entièrement traitées. La surveillance se poursuit sur ces secteurs via un réseau de pièges pondoirs mais la prolifération apparaît déjà irréversible.

L'Essonne reste à ce jour classé en niveau « 0b » du plan anti dissémination de la dengue et du chikungunya en France métropolitaine, ce qui signifie que la présence du moustique-tigre est avérée mais contrôlée.

En 2019, il est possible que le moustique-tigre poursuive son implantation et devienne définitivement actif. Le département serait alors classé en niveau albopictus 1 et les modalités de la surveillance entomologique et des traitements définies par un arrêté préfectoral. En lien avec l'agence régionale de santé (ARS), **Jean-Benoît Albertini, Préfet de l'Essonne**, réalisera des points de situation réguliers pour un suivi efficace de la situation.

« Sa mise en œuvre incombera à l'ELIZ (Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses), l'organisme de droit public désigné solidairement par les départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise comme opérateur de démoustication depuis 2017 » précise **François Durovray, Président du Département de l'Essonne**.

Des gestes simples pour éviter la prolifération des moustiques

En attendant, chacun peut participer à la lutte contre la prolifération des moustiques tigre et aider à prévenir l'introduction de la dengue, du chikungunya ou du zika en adoptant des gestes simples et peu contraignants. En particulier, il est très important de supprimer les eaux stagnantes, qui permettent la reproduction du moustique, autour de son domicile.

Bon à savoir

Vous résidez en métropole et vous pensez avoir observé un moustique tigre dans votre commune ?

Vous pouvez le signaler et contribuer ainsi à la surveillance de son implantation:

📄 sur le portail officiel www.signalement-moustique.fr ;

📱 via l'application mobile IMoustique, disponible gratuitement sur l'AppStore et Google Play

Contacts presse :

Préfecture de l'Essonne

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

Catherine COURDURIE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel catherine.courdurie@essonne.gouv.fr

Département de l'Essonne

Shauna GREW, Conseillère technique : 06 77 01 89 92 – sgrew@cd-essonne.fr

Anaïs MICHELET, Chargée des relations presse : 06 08 10 50 84 – amichelet@cd-essonne.fr